



MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2023-079- ACC

Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes le 7 mai 2023 lors d'un vide grenier.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Aurélie BOURMEAU, secrétaire de l'association « APEL Notre Dame » dont le siège social est situé 6 rue de Préfaillies 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un vide grenier, le dimanche 7 mai 2023 de 07h00 à 19h00, au terrain de football, boulevard des Nations Unies.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Aurélie BOURMEAU en sa qualité de secrétaire de l'association « APEL Notre Dame » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes à l'occasion d'un vide grenier qui aura lieu le dimanche 7 mai 2023, au terrain de football, boulevard des Nations Unies.

Article 2 : Cette autorisation est valable le dimanche 7 mai 2023 de 7h00 à 19h00.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Aurélie BOURMEAU, secrétaire de l'association « APEL Notre Dame »
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 22 mars 2023

Séverine MARCHAND,
Maire